



**ANNICK  
LE LOCH**  
VOTRE DÉPUTÉE

Le 5 juin 2012

Monsieur Yves JARDIN  
Association France-Palestine Solidarité  
Groupe du Pays de Cornouaille  
12 rue Charles de Foucauld  
29100 DOUARNENEZ

Monsieur,

Vous m'avez interrogée sur ma position concernant certaines questions de politique étrangère et plus particulièrement sur la Palestine. Je vous en remercie et souhaite vous répondre.

En matière de coopération militaire et sécuritaire, pour des raisons démocratiques, je suis bien évidemment favorable à la plus grande transparence et au contrôle des ventes d'armes. Je ne suis donc pas opposée à la création d'une commission d'enquête sur ces questions. Il est cependant à souligner qu'en matière de coopération militaire, le régime français, fondé sur la position commune de l'Union européenne est actuellement l'un des plus contrôlés qui soit. Il est donc parfaitement respectueux des normes européennes et c'est même la France qui a été pionnière en Europe pour harmoniser les procédures de contrôle des exportations d'équipements et de matériel de guerre. En aucun cas, la France ne vend à Israël des armes qui seraient destinées à être utilisées dans des conflits avec des partenaires, alliés ou amis.

Concernant la traçabilité des produits des colonies israéliennes en France et dans le reste de l'Union européenne, certains produits provenant des colonies israéliennes, placés sous la label israélien, bénéficient de réductions ou d'exemptions de droits de douane à l'entrée de l'Union européenne. Ces produits, n'étant pas des productions du territoire israélien, ne sont pas concernés par l'accord d'association Union Européenne-Israël et ne devraient donc pas bénéficier du régime douanier préférentiel (la Cour de Justice de l'Union européenne a d'ailleurs rendu un arrêt en ce sens le 25 février 2010). Dans ces conditions, et compte tenu du fait que nous ne cessons de dénoncer la colonisation et les violations des droits de l'homme auxquelles elle donne lieu, nous ne pouvons pas ignorer les conditions dans lesquelles ces produits sont exportés sur le marché européen. Il me semble que la mesure la plus efficace serait d'assurer une traçabilité de ces produits au travers d'un étiquetage précis qui ferait apparaître si le produit provient d'Israël ou de colonies israéliennes et un renforcement des contrôles douaniers. Récemment, le Danemark a défendu cette position.

---

Directeur de campagne : Michel DATH : 07 87 52 12 71

**Permanences** : 16 rue Lamartine - 29120 PONT-L'ABBÉ - 4 rue Louis Pasteur - 29100 DOUARNENEZ

Courriel : [annicleloch2012@laposte.net](mailto:annicleloch2012@laposte.net) - Blog : [annicleloch2012.parti-socialiste.fr](http://annicleloch2012.parti-socialiste.fr)

Enfin, alors que plus de 120 Etats ont aujourd'hui reconnu l'Etat de Palestine, je suis favorable à la reconnaissance de l'Etat palestinien qui conforterait le droit et la paix tout comme je souhaite son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre de plein droit. La position des socialistes sur cette question est claire. Le 21 septembre 2011, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale l'avait déjà affirmé au travers d'une proposition de résolution portant sur la reconnaissance par la France d'un Etat palestinien par laquelle nous avons appelé « *la France à reconnaître un état palestinien viable et souverain aux côtés de l'Etat d'Israël dont le droit à l'existence et à la sécurité doit être pleinement reconnu et garanti. La Palestine a vocation à se constituer en Etat. (...) Le peuple palestinien a droit à son Etat, un Etat inscrit dans les limites antérieures au conflit de 1967. Israël a droit à une reconnaissance entière et à sa sécurité.* »

Espérant vous avoir éclairé sur mes positions, je vous prie de croire, Monsieur, en ma parfaite considération.

Bien cordialement.



**Annick LE LOCH**